



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Connaissez-vous vos droits ?

Les différents types de contrat, indices, formation, frais de déplacements, congés, rôle des instances de l'établissement, concours,...

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir, osez, osez le demander à la FSU !

Vous avez droit à 12 jours de formation syndicale par an.

Levez la tête du guidon : participez au stage organisé par la FSU :



le Jeudi 10 décembre 2020

Sous la forme d'une

Visio-conférence

Un lien visio vous sera envoyé après votre inscription



« **DROITS et OBLIGATIONS des Non-Titulaires** »

Ce stage ouvre **droit à congé (sans rattrapage de cours obligatoire)**.

Ne pas attendre l'accord de la hiérarchie. Le dépôt du formulaire suffit !

IMPORTANT : Aucune convocation ne peut vous être exigée, le stage est déclaré officiellement auprès du rectorat

Il est ouvert à tous, contractuel.le.s, syndiqué.e.s ou non

Seule contrainte : déposer la demande un mois avant la date du stage auprès du secrétariat de son établissement.

C'est-à-dire AVANT le 10 novembre 2020

Merci de nous prévenir de votre participation pour la gestion administrative.

S'inscrire impérativement par mail :

- **Auprès du SNES** (s3orl@sn.es.edu) ou par téléphone au 02 38 780 780.
- **Auprès du SNUEP** (coralie.raveau36@gmail.com) ou par téléphone 06 63 06 02 78

Frais de déplacement pris en charge pour les adhérent.es

